

Ces jeunes filles sont du village de Hawkantaki, de Kaihi, et de Kintee et ce reportage photographique a été réalisé par Jerome Delay et publié dans South China Morning Post, en septembre 2012.



Zali, 12 ans. Son mari a 23 ans



Aicha, 14 ans. Au moment de la photo elle avait 7 mois de mariage

Le mariage des enfants, sonnons l'alarme au NIGER!



Rama, 14 ans. Son mari a apporté une dot de 100.000 francs



Shoubalee, 15 ans. Son mari a 20 ans. Son père a 3 femmes et 23 enfants et beaucoup de problèmes, elle pense que c'est pour cela qu'on l'a mariée

Arrêter le mariage des enfants (moins de 18 ans) s'impose comme une priorité absolue pour le NIGER si le pays veut atteindre les Objectifs du Millénaire, voire devenir un pays émergent.

Pour y parvenir, il faut d'urgence prendre les mesures qui s'imposent – offrir une assistance aux fillettes les plus vulnérables pour arrêter ces mariages, accompagner celles qui disent non au mariage, encourager celles qui sont déjà mariées à retarder les grossesses en utilisant des méthodes modernes de contraception. Il y a encore beaucoup de mesures à prendre à différents niveaux par différents secteurs pour y aboutir. En analysant froidement les données liées au mariage des enfants au Niger, on constate que 75% des filles de 18 ans l'ont été avant cet âge qui est l'âge reconnu légalement comme étant l'âge adulte. Réduire la mortalité maternelle et infantile, réduire voire éliminer les fistules obstétricales-- les complica-

tions liées à la grossesse et à l'accouchement sont la cause principale des décès des fillettes de 15 à 19 ans. De plus, la fillette arrête d'aller à l'école pour se marier si elle est aussi chanceuse pour pouvoir la fréquenter. Pire, elle ne choisit pas son mari, l'une des décisions les plus importantes dans sa vie- et trop souvent le mari est beaucoup plus âgé qu'elle.

Elles sont des enfants, qui n'ont pas la chance de vivre leurs enfances. C'est une violation flagrante des droits humains.

Ce cri d'alarme est également un appel à l'action. En effet, lors de la commémoration de la journée internationale de la fillette, les dirigeants des agences de l'ONU, notamment UNFPA, ONU Femmes et UNICEF avec à leur côté l'Archevêque Desmond Tutu, Prix Nobel de la Paix de l'Afrique du Sud et Président du groupe «les Vieux», ont demandé aux différents secteurs de s'unir pour mettre fin au mariage des enfants dans une génération, soit d'ici 2030.

Monique Clesca Représentante UNFPA



Niger Profil Mariage des enfants

Informations générales

Mariage des enfants : Le mariage des enfants survient lorsque l'un ou les deux époux sont âgés de moins de 18 ans. Alors que les garçons peuvent en être affectés, la pratique touche de manière prédominante les filles. Il est souvent désigné comme mariage "précoce ou forcé" parce que les filles, compte tenu de leur jeune âge, peuvent rarement prendre une décision libre et éclairée au sujet de leur partenaire dans le mariage. Le moment ou les implications de cet engagement contraignant. Un élément de coercition peut intervenir parce que les familles peuvent faire pression sur les filles ou les forcer à se marier. Des fortes normes sociales et culturelles concourent au maintien de la pratique malgré l'existence d'une législation.

Age légal du mariage (2010):
Avec / sans le consentement des parents ou l'approbation de la personne exerçant l'autorité

	Fille	Garçon
	15 / <15	18 / <18

Législation actuellement en vigueur : Code civil/Convention Internationale ratifiée par le Niger

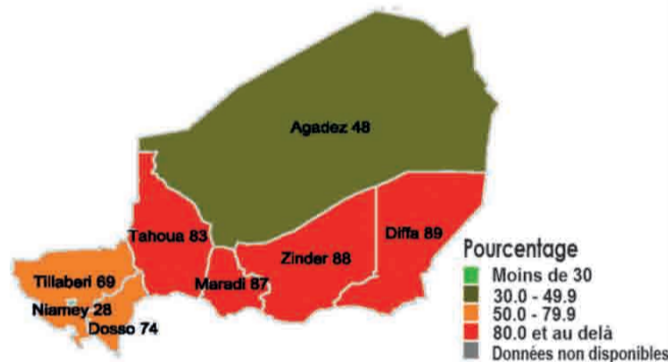
Données démographiques

Pop. Totale (hbts)	15.512.000	(PNUD, 2010)
Pop. en dessous de 18 ans (%)	56	(PNUD, 2010)
Esp. de vie à la naissance (ans)	53	(PNUD, 2010)
Taux de natalité chez les adolescentes (pour 1000 femmes)	199.0	(EDSN, 2006)
CPR (15-19) (%)	4.3	(EDSN, 2006)
UNR (15-19) (%)	12.2	(EDSN, 2006)
PDS* (15-19) (%)	26.1	(EDSN, 2006)
Taux net de scolarisation au secondaire chez les filles (%)	7	(SOWC, 2007-2010)

* PDS (Pourcentage des demandes satisfaites) = CPR/(UNR+CPR)

Le mariage des enfants par régions

Pourcentage des femmes 20-24 ans mariées avant l'âge de 18 ans moyenne nationale 75%



Le Niger a le plus fort taux de prévalence du mariage des enfants dans le monde. En moyenne trois filles sur quatre seront mariées avant leur 18ème anniversaire. En 2006, les trois quarts des femmes de 20-24 ans (75%) étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans. Les données montrent peu ou pas de changement depuis 1998 (77%) Alors que le mariage des enfants est très répandu au Niger, la prévalence est plus élevée dans le sud du pays, précisément, dans les régions de Diffa (89%), de Zinder (88%), Maradi (87%), Tahoua (83%), suivie par Dosso (74%), Tillabéri (69%), Agadez (48%), et Niamey (28%). La prévalence du mariage des enfants au Niger est significativement plus élevée que la moyenne régionale pour l'Afrique subsaharienne (37%).

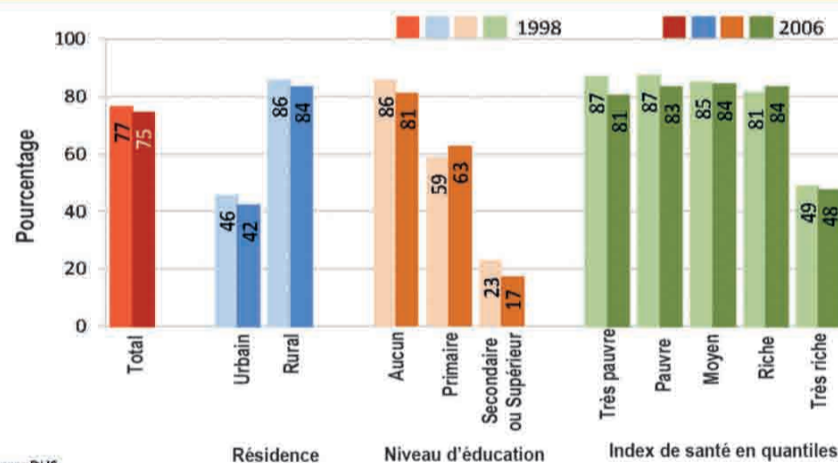
Une fois mariées, très peu de filles au Niger (4,3%) utilisent la contraception en dépit de leurs besoins d'espacement des naissances. Seulement 26,1% d'elles ont des besoins en contraception satisfaits.

Caractéristiques de base – Quelles filles sont affectées ?

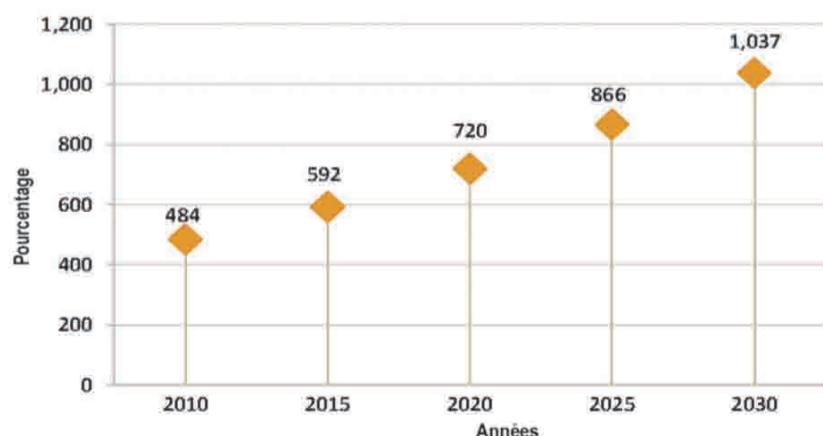
Le mariage des enfants est plus fréquent chez les filles qui sont les moins éduquées, les plus pauvres et vivant dans des zones rurales. En 2006, les femmes de 20-24 ans et vivant dans les zones rurales étaient deux fois plus susceptibles d'être mariées ou en union avant l'âge de 18 ans que leurs sœurs vivant en milieu urbain. Ce fossé urbain-rural est resté à peu près au même niveau depuis 1998.

L'éducation est fortement associée à la prévalence du mariage des enfants au Niger. 81% des femmes de 20-24 ans qui n'ont aucune éducation et 63% ayant le niveau enseignement primaire ont été mariées ou en union à l'âge de 18 ans, contre seulement 17% des femmes ayant fait des études secondaires ou supérieures.

La richesse des ménages influe sur la prévalence du mariage des enfants seulement pour les filles issues des 20% des ménages les plus riches. La prévalence reste élevée et obstinément la même chez toutes les autres richesses quintiles.



Mariage des enfants à l'avenir : Les prévisions pour les deux prochaines décennies



Une action urgente est nécessaire pour prendre des solutions afin d'éviter à des milliers de jeunes filles au Niger aujourd'hui de se marier dans la prochaine décennie (s). En 2010, 484 000 femmes de 20-24 ans étaient mariées / en union avant l'âge de 18 ans. Si les tendances actuelles se poursuivent, 1.037.000 de jeunes filles nées entre 2005 et 2010 seront mariées / en union avant 18 ans en 2030. Cette projection est plus du double de l'estimation 2010 des filles mariées, une augmentation aggravée par une fécondité élevée et la mortalité faible dans le passé récent.

Mettre fin au mariage des enfants exige des stratégies pour l'autonomisation des filles, un changement des normes sociales et culturelles, une réforme juridique et l'action politique. Parmi les solutions qui ont fait leur preuve figurent scolarisation des filles (plus particulièrement le niveau moyen), la mise en place de programmes qui offrent des compétences de vie aux jeunes filles, l'alphabétisation, l'information sanitaire et les services et le soutien social. Les filles mariées ont particulièrement besoin de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale et aux services de santé maternelle.

Mariage des enfants, thème de la première Journée Internationale de la jeune fille

La célébration de cette année a été axée sur le mariage d'enfants, qui constitue une violation des droits fondamentaux et affecte chaque aspect de la vie d'une fille.

Le mariage d'enfants prive les filles de leur enfance, perturbe leur éducation scolaire, limite leurs perspectives d'avenir, accroît pour elles les risques de violence et de sévices, compromet leur santé et constitue en conséquence un obstacle à la réalisation de presque tous les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et pour le développement des communautés solides.

Prévenir le mariage d'enfants protégera les droits des filles et permettra de réduire les risques de violence et de grossesse précoce, d'infections à VIH,

de décès maternel et de handicap dont la fistule obstétricale. Quand les filles peuvent rester à l'école et éviter d'être mariées à un âge précoce, elles peuvent bâtir les bases d'une vie meilleure pour elles-mêmes et leurs familles et participer au progrès de leurs nations.

Les gouvernements, en partenariat avec la société civile et la communauté internationale, sont appelés à prendre des mesures urgentes pour mettre fin à la pratique préjudiciable du mariage d'enfants et à :

- Adopter et appliquer une législation appropriée pour porter à 18 ans l'âge minimum du mariage pour les filles et mieux faire prendre conscience aux populations que le mariage d'enfants est une violation des droits fondamentaux des filles
- Améliorer l'accès à une éducation primaire et

secondaire de bonne qualité en veillant à ce que les disparités entre les sexes pendant la scolarisation soient éliminées

- Mobiliser les filles, les garçons, les dirigeants et ceux qui soutiennent une cause dans le but de changer les normes sociales préjudiciables et créer des possibilités pour les filles
- Epauler les filles qui sont déjà mariées en leur donnant accès à l'école, aux prestations de santé sexuelle et procréative, à l'acquisition de compétences liées à la vie quotidienne, à de meilleures perspectives d'avenir et à une possibilité d'échapper à la violence domestique
- S'attaquer aux causes profondes du mariage d'enfants dont la discrimination sexuelle, la faible valeur attachée aux filles, la pauvreté et les justifications religieuses et culturelles.

Elles ont fait valoir leurs droits...

Ces jeunes filles ont échappé à un mariage.

Balkissa, 18 ans, Elève

A 17 ans, elle a réussi, au cours des derniers mois, à échapper à l'oncle riche qui veut la marier contre son gré. Quand elle était petite, ses parents avaient négocié son mariage avec un cousin et la dot avait été payée.

«Mon père m'a fiancé avec son neveu qui se trouve au Nigeria depuis que j'étais en classe de CM2. Avant que je ne passe mon examen du BEPC, ils ont amené leur dot et leur valise. Ils ont dit qu'ils ne veulent pas de mes études. Je leur ai dit que je ne suis pas d'accord».

Cette année, quand elle a découvert que la date du mariage avait été fixée deux jours avant l'ouverture des classes, elle s'est plainte au directeur de son école. Ce dernier l'a dirigé vers SOS Femmes et Enfants Victimes de violence familiale (FEVVF). Avec leur aide, elle saisit la justice et emmena ses parents devant le tribunal. Elle a gagné son procès. Mais sa victoire fut de courte durée, car sa famille a continué à planifier le mariage.

Cette étudiante de seconde décida de continuer sa lutte. Elle est allée cette fois-ci à la police pour se plaindre et s'est réfugié quelques jours au centre. «Je veux étudier mais c'est mon oncle qui veut me forcer à me marier. Je suis partie voir le Procureur qui m'a remis trois convocations. Mais maintenant le mariage est annulé.»

Suite à cette ultime convocation à ses parents, le mariage fut enfin annulé. "Le sujet est clos," dit-elle avec un grand sourire.

«J'avais peur que mon père me maudisse. Mais il savait qu'en me mariant il va ruiner ma vie alors c'est lui-même qui finalement a annulé le mariage et m'a dit de continuer mes études.»



Fatimé, 15 ans, Elève

«J'ai porté plainte parce qu'on voulait m'enlever de l'école et me marier à quelqu'un. J'ai refusé parce que je veux étudier. Alors, ils n'ont pas voulu m'écouter et ils ont été convoqués. Après l'intervention du Procureur, mes parents ont finalement accepté de me laisser continuer mes études.

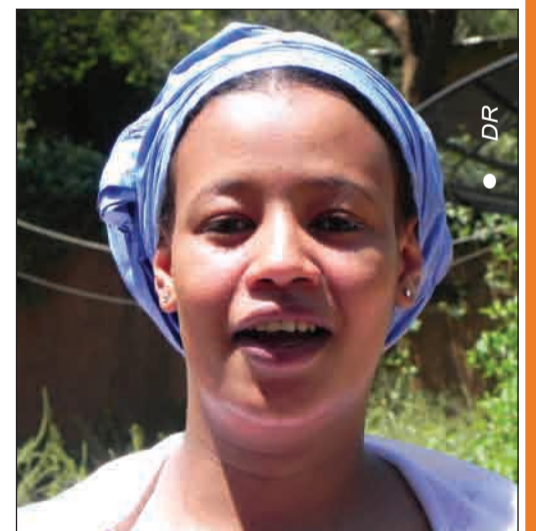
Les parents doivent laisser leurs filles mineures qui veulent étudier à l'école et de ne pas les forcer à se marier



Salamatou, Sage femme à Timia

«On a voulu me marier à l'âge de 15 ans alors que j'étais en classe de 4^e. J'ai pu m'en sortir avec le soutien de mes frères aînés qui ont pu convaincre mes parents. C'est grâce à eux que j'ai pu échapper à ce mariage. A cette époque là nous étions deux. Ma cousine qui s'appelle Zeinabou Moussa, malheureusement n'a pas pu continuer ses études. On l'a marié à l'âge de 16 ans. Moi j'ai eu la chance de continuer. Je demande à nos parents de laisser les filles étudier ; de leur donner la chance d'accéder à l'éducation. Parce que vraiment c'est une bonne chose. Le mariage précoce a des conséquences sur les plans de la santé, psychologique et psychique. Il faut donner la chance aux jeunes filles d'aller à l'école, d'étudier pour qu'elles puissent se prendre en charge. Donc le mariage précoce n'est pas une bonne solution».

«Chez nous, ce fléau persiste. Il y a eu certes un peu de progrès, mais nous voulons que le mariage des enfants cesse complètement»



Nana Aïchatou, 17 ans, Elève

«Mes parents ont voulu me marier alors que je venais de réussir à mon BEPC. Je ne veux pas me marier car je veux continuer mes études mais eux ne voulaient pas. Je leur ai dit que si je me marie, une fois au Nigeria, où vit celui à qui on voulait me marier, je ne pourrais continuer mes études. J'ai porté l'affaire auprès du Juge, qui m'a d'ailleurs beaucoup aidé. On a déjà signé que le mariage sera annulé. Nos parents doivent nous laisser faire nos choix. J'ai 18 ans, je n'ai pas l'âge de me marier. Je veux me marier à 20 ou 22 quand j'aurai fini l'école. Cela nous fait mal quand ils nous forcent à se marier».

«Je demande à nos parents de nous laisser continuer nos études ou nous laisser faire notre choix au cas où nous n'allons plus à l'école.»



Dans les pays en développement, notamment en Asie, ce fléau touche une fille sur trois

© Par Edith Bouvier Le Figaro, Octobre 2012

Dans les pays en développement, une fille sur trois est mariée avant d'avoir fêté ses 18 ans. Selon les experts, la cause serait le plus souvent culturelle, pour renforcer les liens entre des familles, ou liée à la pauvreté, lorsque les parents reçoivent de l'argent en mariant leur fille, même très jeune. Si 158 pays dans le monde ont fixé à 18 ans l'âge légal minimum du mariage sans consentement parental, 146 autorisent le mariage avant cet âge avec «l'accord» des parents.

À l'exception de la Chine, le constat vise tous les pays en développement, quelle qu'y soit la religion dominante. La moitié des unions forcées se déroule en Asie et plus d'un tiers dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cette pratique concerne également certaines communautés en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est.

Au Niger, 75 % des filles sont contraintes de se marier avant l'âge légal.

Le rapport dévoilé jeudi par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) souligne que, malgré les efforts accomplis sur le terrain, les mariages précoces risquent d'augmenter de 14 % au cours des vingt prochaines années, passant de 14,2 millions en 2010 à 15,1 millions en 2030. Le phénomène pourrait toucher 130 millions de filles d'ici à cette date.

Le Dr Babatunde Osotimehin, directeur exécutif de l'UNFPA, souligne que «le mariage d'enfants constitue une violation effroyable des droits fondamentaux, il vole aux filles leur éducation, leur santé et toute perspective à long terme». Le



Deux amies de classe de 8 ans et leurs maris en 2010 à Hajjah, au Yémen

rapport qu'il a dirigé, «Mariées trop tôt: en finir avec les mariages d'enfants», remarque que les filles issues de milieux pauvres, ruraux et peu éduqués sont deux fois plus concernées que celles qui grandissent dans un environnement urbain et éduqué. Pour le Dr Osotimehin, il faut fortement privilégier l'accès à l'éducation ainsi qu'aux techniques de prévention et de contraception qui permettent aux filles de gagner en autonomie. «Les filles mariées trop jeunes n'ont aucune perspective à long terme. Elles quittent l'école trop tôt, sans qualification. Et sur le plan de la santé, elles encourent de graves risques de complications lors de la grossesse et de l'accouchement, ce sont d'ailleurs les princi-

pales causes de décès chez les filles âgées de 15 à 19 ans.» La situation s'aggrave encore en cas de crise humanitaire.

Coutumes hors d'âge

Le témoignage de Salamatou Aghali Issoufa est accablant. Cette jeune Nigérienne a réussi, en 2005, à convaincre ses parents de retarder la date du mariage. «Dès que j'ai atteint 14 ans, ma famille a fait pression sur moi pour que j'épouse un homme beaucoup plus âgé que moi. Moi, je voulais rester à l'école, je savais que ce mariage signifiait renoncer à mes rêves.» Son rêve, elle l'a réalisé, elle est aujourd'hui sage-femme, mariée depuis 2008 à un homme qu'elle aime.

L'ONU appelle les gouvernements et les présidents à mettre fin aux mariages d'enfants au plus vite. «Il faut absolument faire évoluer les mentalités et les habitudes culturelles des communautés qui encouragent le mariage des enfants. Les chefs d'État doivent dépasser ces coutumes hors d'âge. Nous devons contraindre familles et communautés à scolariser les filles jusqu'à l'âge de 16 ans. Éduquées, elles sont plus autonomes et à même de prendre en charge leur famille», précise le Dr Osotimehin.

Une nigérienne à l'ONU, pour dire NON au mariage des enfants !

Salamatou a dit NON au mariage des enfants. Elle témoigne.

«J'ai accepté d'appuyer UNFPA dans son plaidoyer sur le mariage des enfants. A l'occasion de la commémoration de la journée internationale de la jeune fille, j'ai été invitée à participer aux manifestations qui ont eu lieu à New York.

J'ai participé à une conférence de presse au cours de laquelle, j'ai parlé de mon expérience et des pistes de solution pour mettre fin aux mariages d'enfants.

Aux côtés des personnalités comme l'Archevêque Desmond TUTU de l'Afrique du Sud, Ban KI MOON Secrétaire Général de l'ONU, Babatunde OSOTIMEHIN, Directeur Exécutif de UNFPA et Michelle BACHELET Directrice Exécutive de ONU Femmes et de Mme Geeta Rao Gupta Directrice Adjointe de UNICEF, j'ai participé à un panel pour dénoncer la pratique des mariages des enfants, qui constitue une violation des droits de toutes les filles qui en sont victimes.

Ces mariages des enfants privent les filles de leur enfance, interrompent leur éducation, limitent leurs opportunités, augmentent les risques d'abus et de violence et mettent leur santé en péril. **Aujourd'hui, J'ai terminé l'école, je travaille en tant que Sage Femme dans mon village. je suis un capital pour mon pays »**



Salamatou Aghali Issoufa au cours du Panel de Haut niveau au siège des Nations Unies

Une parlementaire mobilisée!

Dr Balla Saratou est députée à l'Assemblée Nationale du Niger. Elle est membre du réseau des parlementaires pour la lutte contre le VIH Sida.

«Le mariage précoce est un fléau qui gangrène notre société. Nous avons le devoir, en tant qu'élus du peuple de promouvoir les bonnes pratiques en vue de protéger les jeunes de tous les dangers qui peuvent entraver leur avenir. Il y a un travail obligatoire de plaider auprès des chefs religieux, des chefs coutumiers et des communautés pour améliorer les conditions des jeunes filles. Le rôle du parlementaire n'est pas de voter les lois uniquement. Et une fois qu'il y a une loi qui protège ces jeunes filles, il doit aller dans sa base pour vulgariser cette loi-là. Il doit faire comprendre aux représentants communautaires l'importance de cette loi et son utilité pour la protection des jeunes filles»



Les chefs traditionnels aussi s'engagent !

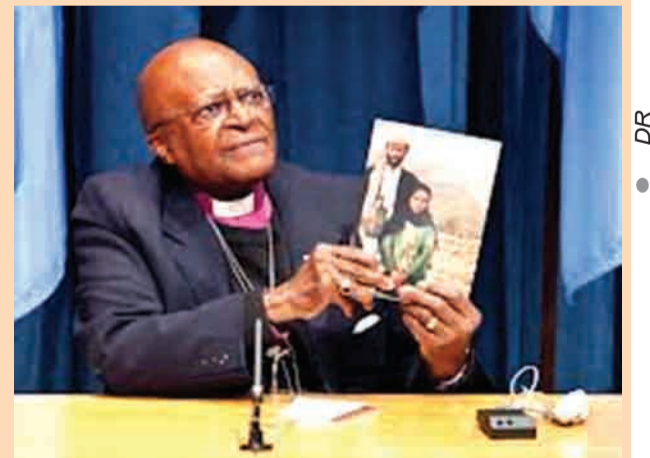
En janvier 2002, les Chefs traditionnels se sont réunis et ont pris l'engagement de lutter contre les mariages des enfants. Au cours de ces rencontres, Amirou Garba SIDIKOU, Secrétaire Général de l'Association des Chefs Traditionnels du Niger (ACTN) a déclaré ceci : " Nous voulons alerter nos populations sur le danger que représentent ces mariages. Travailler avec l'Unicef nous a permis de trouver des arguments solides. Mais la sensibilisation doit déboucher sur des actions concrètes ".

En Mars 2007, à l'occasion de la formation des Chefs traditionnels de la région de Zinder sur les questions de population et développement, la santé de la reproduction et la planification familiale, avec l'appui de UNFPA, les Chefs ont demandé au Gouvernement de faire adopter un texte de loi pour interdire le mariage précoce.

A ce sujet, le témoignage de Yahaya Louché, Chef de Canton de Bandé, Magaria, Zinder est très édifiant : « Dans le village de Gomba, j'ai appris qu'une fille de CM2 a été retirée de l'école par son père pour la marier à un Elhadj. Je me suis déplacé dans le village pour rencontrer les parents et les intimer à réinscrire la fille à l'école sous peine de les traquer devant la justice. Cela est une initiative personnelle, car nous avons compris toute la nécessité de scolariser les enfants et notamment les jeunes filles ».

«Si on a pu mettre fin à l'esclavage, si on n'a pu mettre fin à l'apartheid, on peut mettre fin au mariage des enfants, qui est l'une des pires violations des droits humains.»

Archevêque Desmond TUTU, tenant le rapport mondial sur les marges des enfants



Ce supplément vous est offert par le Fonds des Nations Unies pour la Population
428, Avenue du fleuve Niger, Plateau - Maison des Nations Unies
BP : 11207 - Niamey - Niger

Comité de rédaction

- Moussa Abdou Saley
- Issa Sadou
- Hadiza Mahaman
- Inoussa Oumarou

